AR Prefecture

006-210600235-20230412-2023_103-DE Reçu le 14/04/2023



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers:

en exercice 19 présents 16 votants 18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 29 mars 2023

DELIBERATION N° 49/2023

PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

OBJET:

Modification du plan de financement pour la démolition et reconstruction d'un bâtiment pour les services techniques ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Isabelle SAUVE

Rapporteur: Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 11 janvier 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement pour la démolition et la construction d'un bâtiment pour les services techniques.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de l'opération est de 1696 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de l'État, à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département, à hauteur de 70% du montant total HT, afin de financer cette opération.

AR Prefecture

006-210600235-20230412-2023_103-DE Reçu le 14/04/2023

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions pour l'opération de Démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques.

APPROUVE la modification du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

4sabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire

sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20230412-2023_103-DE Reçu le 14/04/2023

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET: DEMOLITION DE L'ANCIEN BATIMENT ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

DEPENSE:

RECETTES:

Montant $1696000 \in HT$

ETAT 30% DÉPARTEMENT 70%

508 800.00 € 1 187 200.00 €

TOTAL TTC: 2 035 200.00 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 12/04/2023



